







5 avril 2018 – pour diffusion immédiate

# Atelier sur la Participation de la Société Civile à la Ligue des Etats Arabes

Le Centre pour le Droit et la Démocratie (CLD) (Canada), Transparency Maroc (TM), le Centre Palestinien pour le Développement et la Liberté des Médias (MADA) et la Fondation Maharat (Liban) ont lancé leur projet sur la création des Opportunités pour la Participation de la Société Civile avec la Ligue des Etats Arabes par l'organisation d'un atelier à Rabat les 22 et 23 mars 2018. Le projet vise à examiner les moyens d'améliorer la transparence et les possibilités de participation de la société civile au travail de la Ligue.

L'atelier, qui a vu la participation de représentants de la société civile et des médias, a traité du grave déficit démocratique à la Ligue en comparaison à d'autres organisations intergouvernementales (OIG), y compris les organismes régionaux tels le Conseil de l'Europe et l'Organisation des Etats américains. Comparée à ces autres OIG, la Ligue des Etats arabes publie beaucoup moins d'informations sur ses activités et opère de manière beaucoup moins participative.

Les participants ont noté que les OIG sont tenues par l'obligation de fournir l'accès à l'information qu'elles détiennent (le droit à l'information), qui est reconnue en vertu du droit international relatif aux droits de l'Homme. Elles sont aussi tenues d'agir de manière participative, comme le prévoit l'Article 13 de la Convention des Nation Unies contre la Corruption. L'approche participative et l'ouverture favorisent la réédition des comptes, améliorent la prise de décision et contribuent à la lutte contre la corruption. Il est actuellement indispensable pour les OIG arabes, y compris la Ligue des Etats arabes, de se joindre à la tendance internationale des OIG pour obtenir les meilleurs résultats dans ces domaines.

A la fin de l'atelier, les participants sont convenus sur les recommandations suivantes pour que la Ligue des Etats Arabes améliore sa performance en termes d'ouverture et de participation :

# 1. Les consultations concernant la participation

La Ligue des Etats Arabes doit engager des consultations ouvertes et inclusives avec la société civile arabe en vue de mettre en place un nouveau cadre pour l'engagement. Cela doit respecter ce qui suit :

- Le processus doit être de nature collaborative, avec la Ligue des Etats Arabes travaillant en étroite collaboration avec la société civile pour examiner les possibilités d'un cadre permettant une forte participation.
- Le processus doit être transparent, en fournissant à la société civile un accès à tous les documents dont elle a besoin pour participer pleinement à la consultation.
- La Ligue des Etats arabes doit prendre un engagement pour revoir de manière substantielle son approche actuelle par rapport à la participation de la société civile, y compris en adoptant de nouvelles dispositions pour cela.
- Une considération doit être donnée à la création au sein de la Ligue des Etats Arabes d'une nouvelle structure pour mener ce processus, et ce en vue de développer la confiance avec les organisations de la société civile et surmonter les tensions précédentes.

#### 2. L'accès à l'information

Garantir l'accès à l'information est un élément clé pour instaurer la confiance et favoriser l'engagement. La Ligue des Etats arabes doit démontrer des niveaux d'ouverture beaucoup plus élevés que par le passé. Elle doit progressivement adopter une politique dédiée à la diffusion de l'information. Entre temps, elle doit veiller à :

- Publier, suffisamment à l'avance, les programmes de réunions clés, ainsi que les documents de référence liés aux questions inscrites aux programmes qui ne seront soumis à la confidentialité que pour des motifs légitimes.
- Répondre aux demandes d'information, y compris en désignant des ressources humaines pour y répondre.

### 3. Mesures d'engagement à court terme

La Ligue des Etats Arabes doit prendre les mesures suivantes afin d'améliorer l'engagement à court terme, en attendant le résultat des consultations :

- Le système actuel de statut d'observateur doit être modifié dans une approche de statut consultatif.
- La procédure d'obtention de ce statut doit être ouverte, simplifiée et loin des considérations politiques ou autres.
- Dans la mesure du possible, l'octroi de ce statut doit s'appliquer directement à un ensemble de commissions de la Ligue des Etats Arabes, en particulier ceux en charge des droits de l'Homme et du développement économique et social.
- Le statut doit permettre au porteur (la société civile) une plus large participation, et non seulement le droit d'assister aux réunions et d'écouter les acteurs officiels.

- Un nombre d'options participatives au-delà du système des statuts doit être mis en place, tel que la possibilité d'assister à une réunion spécifique ou de travailler avec la Ligue des Etats Arabes en vue de mettre en œuvre des projets ou des politiques.
- Le financement et les autres formes d'engagement et de participation (tels les formations), doivent être mis à disposition des bénéficiaires du statut.

# Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Toby Mendel Directeur Exécutif Le Centre pour la Loi et la Démocratie (CLD) Email: toby@law-democracy.org +1 902 431-3688

www.law-democracy.org Twitter: @law\_democracy

Roula Mikhael
Directrice Exécutif
La Fondation Maharat
Email: roula.mikhael@maharatfoundation.org
roula.mikhael@maharatfoundation.org
http://www.maharatfoundation.org

Mousa Rimwa Directeur Général Le Centre Palestinien pour le Développement et la Liberté des Médias Email: m.rimawi@madacenter.org m.rimawi@madacenter.org http://www.madacenter.org

Fouad Zirari
Coordinateur de projets
Transparency Maroc
Email: fouadzirari@gmail.com
fouadzirari@gmail.com
http://transparencymaroc.ma/TM/